

SERVICES

Les ministres ont demandé à leurs négociateurs de chercher à terminer, d'ici octobre, l'élaboration d'un accord complet sur le commerce des services. Il est temps maintenant de décider de la façon dont le champ d'application universelle d'un accord sur les services peut se réaliser par l'intermédiaire de la négociation d'annotations sectorielles et de dérogations limitées et acceptées multilatéralement.

Les pays de la CÉAP sont prêts à entreprendre la négociation d'engagements relatifs à la libéralisation du commerce des services dès que le champ d'application et la procédure auront été définis.

Conscients de la disparité des niveaux de développement des industries de service au sein des pays de la CÉAP, les ministres ont convenu que le programme devrait promouvoir la participation la plus étendue possible des pays peu développés.